

Bruxelles, le 20 mars 2023
(OR. en)

6525/1/23
REV 1

CO EUR-PREP 10
POLGEN 16
ECOFIN 157
SOC 118
EMPL 77
EDUC 57
COMPET 117
MI 121
ENV 146
ENER 81

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Semestre européen 2023 - Rapport de synthèse

Les délégations trouveront ci-joint le rapport de synthèse établi par la présidence sur les conclusions adoptées par le Conseil concernant l'examen annuel 2023 de la croissance durable, le rapport sur le mécanisme d'alerte, le rapport conjoint sur l'emploi et la recommandation concernant la politique économique de la zone euro. Les débats connexes tenus dans les différentes formations du Conseil en rapport avec le Semestre européen 2023, durant la première phase du cycle, sont également pris en compte dans le document.

Contexte

Le 22 novembre 2022, la Commission a adopté le "paquet d'automne relatif au Semestre européen 2023", comprenant:

- l'examen annuel 2023 de la croissance durable¹, qui expose la stratégie de l'UE en matière de politique économique et de l'emploi, conformément aux quatre dimensions de la durabilité compétitive;
- le rapport 2023 sur le mécanisme d'alerte², qui recommande que dix-sept États membres fassent l'objet d'un bilan approfondi en 2023 afin de déceler les éventuels déséquilibres macroéconomiques et d'en apprécier la gravité;
- la proposition de rapport conjoint sur l'emploi³, qui analyse la situation en Europe sur le plan social et en matière d'emploi, et met en évidence les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis ainsi que les aspects sur lesquels davantage doit être fait;
- la recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro (recommandation pour la zone euro)⁴, pour la période 2023-2024, qui recommande aux États membres de la zone euro de prendre des mesures individuellement, notamment à travers la mise en œuvre de leurs plans pour la reprise et la résilience, et collectivement, dans le cadre de l'Eurogroupe.

L'examen annuel de la croissance durable expose les priorités de l'UE en matière de politique économique et de politique de l'emploi pour les 12 à 18 mois suivant sa publication. La perspective économique présentée dans l'examen annuel de la croissance durable reposait sur les prévisions économiques d'automne publiées par la Commission en novembre 2022, qui montrent qu'après un premier semestre de 2022 solide, l'économie de l'UE est entrée dans une phase beaucoup plus difficile.

¹ Doc. 15184/22.

² Doc. 15189/22.

³ Doc. 15076/22.

⁴ Doc. 15180/22.

Malgré le choc économique causé par l'agression de la Russie contre l'Ukraine, la croissance du PIB dans l'UE est restée robuste au cours du premier semestre de 2022 et s'est maintenue à un niveau positif au troisième trimestre. Les marchés du travail se sont révélés particulièrement résilients, et le chômage a atteint un seuil historiquement bas tandis que l'emploi a grimpé à un niveau record.

L'examen annuel de la croissance durable a défini un programme de politique économique ayant pour but d'atténuer les effets négatifs des chocs énergétiques à court terme et de poursuivre les efforts visant à soutenir une croissance durable et inclusive et à accroître la résilience à moyen terme, tout en conservant une certaine flexibilité pour relever les défis nouveaux.

Le 17 janvier 2023, le Conseil Ecofin a approuvé des **conclusions sur l'examen annuel de la croissance 2023**⁵. Les ministres ont pris acte du fait que l'économie et la société de l'UE sont confrontées à de multiples défis économiques, sociaux et géopolitiques découlant de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Ils ont reconnu que le niveau historiquement élevé des prix de l'énergie, les taux d'inflation élevés, les pénuries d'approvisionnement, l'augmentation des niveaux d'endettement et l'augmentation des coûts d'emprunt affectent fortement de nombreux ménages et entreprises de l'UE, ce qui nécessite la prise rapide de mesures stratégiques ciblées et coordonnées au niveau de l'UE et au niveau national.

Le Conseil a largement souscrit aux priorités économiques définies dans l'examen annuel de la croissance durable et au fait que les quatre dimensions de la durabilité compétitive – durabilité environnementale, productivité, équité et stabilité macroéconomique – continuent d'orienter la coordination des politiques économiques, budgétaires et de l'emploi de l'UE. Il a été reconnu qu'il est nécessaire de préserver la stabilité économique, budgétaire et financière et de remédier aux déséquilibres macroéconomiques. Les mesures stratégiques devraient soutenir une croissance équitable, inclusive, résiliente et durable. Les mesures devraient également contribuer à accélérer les transitions écologique et numérique et à renforcer la sécurité énergétique, conformément aux objectifs climatiques et environnementaux de l'UE à moyen et à long terme.

⁵ Doc. 5125/23.

Pour l'année 2023, le Conseil a noté que le Semestre européen et la mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience devraient continuer d'encadrer la coordination des politiques de l'UE.

Le Conseil a salué l'intention de la Commission de fournir une vue d'ensemble globale des défis économiques et sociaux dans chaque État membre, y compris un suivi étroit des risques émergents, tout en soulignant qu'il importe de poursuivre la mise en œuvre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques pour remédier aux déséquilibres macroéconomiques. Toutefois, le Conseil a demandé que le Semestre européen reste principalement axé sur les politiques économiques, budgétaires et de l'emploi, y compris celles qui sont pertinentes pour les transitions écologique et numérique, et que l'on évite les doubles emplois et les chevauchements entre les différents axes de travail de surveillance, tout en assurant la complémentarité.

Dans ses conclusions du 17 janvier 2023 concernant le **rapport 2023 sur le mécanisme d'alerte**⁶, le Conseil Ecofin s'est félicité de l'analyse présentée dans le document, qui a lancé le douzième cycle annuel de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques, dans l'UE et dans la zone euro.

Les ministres ont pris acte de l'intention de la Commission de réaliser des bilans approfondis pour les dix États membres qui ont présenté des déséquilibres ou des déséquilibres excessifs en 2022, ainsi que pour sept autres États membres présentant des risques particuliers de nouveaux déséquilibres.

Le Conseil a souligné que la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques renforcent la capacité des États membres à réagir face aux chocs et favorisent la convergence économique. La réduction de tous les déséquilibres a des retombées positives sur l'ensemble de la zone euro.

⁶ Doc. 5124/23.

Dans le **projet de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro**⁷ de 2023, il a été recommandé aux États membres de prendre des mesures, individuellement, notamment à travers la mise en œuvre de leurs plans pour la reprise et la résilience, et collectivement, dans le cadre de l'Eurogroupe, pour la période 2023-2024. Les économies de la zone euro devraient maintenir un niveau élevé d'investissements publics et encourager les investissements privés, qui sont nécessaires pour stimuler la résilience économique et sociale et soutenir les transitions écologique et numérique, notamment pour une plus grande efficacité énergétique, ainsi que pour la transition vers des sources d'énergie renouvelables. Elles devraient mettre en œuvre les programmes de la politique de cohésion et les plans pour la reprise et la résilience, en veillant à la mise en œuvre en temps utile des réformes et des investissements, et veiller à ce que les mises à jour de ces plans soient ciblées, compte tenu de l'évolution de la situation économique, sans en réduire l'ambition globale.

En ce qui concerne les aspects de la recommandation concernant la politique économique de la zone euro liés à la politique sociale⁸, les États membres ont été encouragés à agir conformément aux pratiques nationales et dans le respect du rôle des partenaires sociaux, afin de favoriser une évolution des salaires qui atténue la perte de pouvoir d'achat des salariés, en particulier pour les travailleurs à faibles revenus, tout en reflétant l'évolution de la productivité à moyen terme et en limitant les effets de second tour sur l'inflation. Il convient de prendre des mesures pour développer et adapter, si nécessaire, les systèmes d'aide sociale pour aider les ménages vulnérables à faire face au choc énergétique et aux transitions écologique et numérique, en remédiant au risque accru de pauvreté. Les États membres de la zone euro devraient continuer à améliorer les politiques actives du marché du travail et prendre des mesures pour remédier aux pénuries de compétences et promouvoir des emplois de qualité.

L'adoption de la recommandation aura lieu après approbation par le Conseil européen des 23 et 24 mars 2023.

⁷ Doc. 5041/23.

⁸ Doc. 5278/23.

Le 13 mars 2023, le Conseil EPSCO a adopté le **rapport conjoint sur l'emploi 2023**⁹. Il a fourni un aperçu annuel des principales évolutions sociales et de l'emploi dans l'Union européenne ainsi que des récentes mesures prises par les États membres, conformément aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres.

Lors de la même session, le Conseil a approuvé des **conclusions concernant l'examen annuel 2023 de la croissance durable et le rapport conjoint sur l'emploi**¹⁰, dans lesquelles il a invité les États membres à tenir compte, dans leurs programmes nationaux de réforme, des priorités formulées et des conclusions présentées dans ces deux documents, et à accélérer la mise en œuvre des principes du socle européen des droits sociaux en vue d'atteindre les grands objectifs de l'UE et les objectifs nationaux pour 2030. Le Conseil a demandé aux États membres d'améliorer l'adéquation et la viabilité de systèmes de protection sociale pour tous, afin de stimuler la résilience économique et sociale, compte tenu de la diminution de la population en âge de travailler liée à l'évolution démographique.

Les États membres devraient faire participer systématiquement les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées, de façon significative et en temps utile, à toutes les étapes du cycle du Semestre européen et d'élaboration des politiques, car il s'agit d'un élément essentiel au succès de la coordination et de la mise en œuvre des politiques économiques, sociales et de l'emploi.

Les ministres ont encouragé la Commission à suivre les aspects des transitions écologique et numérique liés à l'emploi, aux compétences et aux questions sociales dans le cadre du Semestre européen, dans l'attente de la mise à jour des plans nationaux en matière d'énergie et de climat.

⁹ Doc. 6059/23.

¹⁰ Doc. 6681/23.

Échanges de vues et débat d'orientation

Le 6 décembre 2022, le Conseil Ecofin a procédé à un échange de vues sur trois éléments du paquet d'automne: l'examen annuel de la croissance durable, qui définit les priorités de la politique économique et de l'emploi de l'UE pour une période de 12 à 18 mois, le rapport sur le mécanisme d'alerte, qui a lancé le cycle annuel des procédures concernant les déséquilibres macroéconomiques et la recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro, qui contient des recommandations aux États membres de la zone euro sur les politiques ayant une incidence sur le fonctionnement de la zone euro dans son ensemble. Les documents en question ont été approuvés par le Conseil Ecofin, lors de sa session du 17 janvier 2023.

Le 8 décembre 2022, le Conseil EPSCO a tenu un débat d'orientation sur le Semestre européen, à la suite de la présentation du paquet d'automne par la Commission. Dans l'ensemble, les ministres ont exprimé leur satisfaction à l'égard du paquet, jugeant que les priorités et défis qui y sont exposés étaient pertinents et valables. Les ministres ont préconisé de trouver un équilibre entre les défis à moyen et à long terme, tout en soutenant les groupes rendus temporairement vulnérables en raison de l'augmentation du coût de la vie due à la forte inflation et aux coûts élevés de l'énergie. Les ministres ont estimé que la formation et l'apprentissage, tels que la reconversion et le perfectionnement professionnels, étaient des outils nécessaires pour remédier à l'écart entre le manque de main-d'œuvre et le chômage. Ils ont souligné l'importance capitale que revêtent les aspects liés à l'emploi et à la politique sociale dans le Semestre européen.

Lors de l'échange de vues qui s'est tenu le 13 mars 2023, les ministres EPSCO se sont concentrés sur la compétitivité et les compétences. Les ministres ont estimé que la compétitivité est nécessaire pour parvenir à une résilience et à une prospérité économiques durables ainsi qu'au bien-être social. En outre, elle facilitera les transitions écologique et numérique grâce à la création de perspectives pour les entreprises et les particuliers. Les ministres ont estimé que la compétitivité future des économies européennes dépend de la palette de compétences des travailleurs européens, étant donné que les faibles niveaux de compétences numériques peuvent entraver la croissance de la productivité et élargir la fracture numérique, ce qui conduit à des inégalités. Les compétences sont essentielles pour concrétiser l'ambition de l'UE de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050 et de saisir les opportunités offertes par la décennie numérique, tout en ne laissant personne de côté.

Lors de la session du Conseil "Environnement" du 16 mars 2023, les ministres ont souligné la nécessité de continuer à étudier les avantages socio-économiques de la durabilité environnementale en dépit des défis économiques, sociaux et budgétaires considérables résultant de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Les ministres se sont penchés sur les facteurs économiques transversaux qui peuvent contribuer à accélérer la transition vers des systèmes de consommation et de production durables, à lutter contre la perte de biodiversité et à favoriser la croissance économique. Dans ce contexte, les ministres ont souligné que la réduction du déficit d'investissement environnemental, la promotion de la budgétisation verte et la suppression progressive des subventions en faveur des combustibles fossiles ainsi que des autres subventions préjudiciables pouvaient jouer un rôle crucial pour faciliter des transitions systémiques durables. Les ministres ont également souligné que le Semestre européen devait rester un processus transparent et, à cet égard, ils ont relevé qu'il importait que des données fiables soient connues et disponibles, car elles constituent un facteur décisif jouant en faveur de la transition écologique.

* * *

Afin de tenir compte de la dimension parlementaire du Semestre européen, la présidence et le Parlement européen ont coorganisé la semaine parlementaire du Semestre européen 2023¹¹ (27 et 28 février 2023) sur la gouvernance économique du point de vue du Parlement, et la présidence a participé au débat conjoint du Parlement européen sur le Semestre européen (14 mars 2023).

¹¹ [Ordre du jour - Semaine parlementaire européenne 2023_14.02.pdf \(europa.eu\)](#)